



Municipalité de
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU

Séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue au Centre d'Interprétation du cerf de Virginie, le 18 décembre 2024 à 19 h 15, à laquelle :

Sont présents : Roch Carpentier, Maire, Gilles Courchain, conseiller, Linda Lirette, conseillère, Hugo Carle, conseiller, Yves Morin, conseiller, Sylvie Leclair, conseillère

Sont absents : aucun

Également présente : Mme Jodane Courchesne, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2024-12-12939

1. Ouverture de l'assemblée

Gilles Courchain appuyé de Yves Morin propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit ouverte à 19h15.

Adoptée à l'unanimité.

2024-12-12940

2. Adoption de l'ordre du jour

Linda Lirette appuyée de Hugo Carle propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que certains points soient ajoutés :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion - Adoption d'un règlement décrétant les revenus et dépenses et les taux de taxation pour l'exercice financier 2025
4. Adoption du projet de règlement 350-24; Règlement décrétant les revenus et dépenses et les taux de taxation pour l'exercice financier 2025
5. Salaires 2025
6. Fin des travaux - Programme d'aide à la voirie locale sous-volet - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale - Dossier LYH26274 - 83055(7) - 20240429-001
7. Parole au public et période de questions
8. Levée de l'assemblée

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2024-12-12941

3. Avis de motion - Dépôt de projet de règlement décrétant les revenus, dépenses et les taux de taxation pour l'exercice financier 2025

Avis de motion est lancé par la conseillère Sylvie Leclair que lors d'une session ultérieure il y aura présentation et adoption d'un Règlement décrétant les revenus et dépenses et les taux de taxation pour l'exercice financier 2025.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2024-12-12942

4. Adoption du projet de Règlement 350-24; Règlement décrétant les revenus et dépenses et les taux de taxation pour l'exercice financier 2025

Linda Lirette appuyée par Hugo Carle proposé et il est résolu d'adopter le Règlement décrétant les revenus et dépenses et les taux de taxation pour l'exercice financier 2025.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2024-12-12943

5. Salaires 2025

Gilles Courchaine appuyé de Hugo Carle propose et il est résolu de majorer de 2.5% le salaire de tous les employés municipaux.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2024-12-12944

6. Fin des travaux - Programme d'aide à la voirie locale sous-volet - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale - Dossier LYH26274 - 83055(7) - 20240429-001

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin

de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Yves Morin, appuyé par Linda Lirette, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau approuve les dépenses d'un montant de 48 302.76 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

7. Parole au public et période de questions

Aucune question.

2024-12-12945

8. Levée de l'assemblée

Sylvie Leclair appuyée de Hugo Carle propose et il est résolu que la présente session soit levée à 19h22.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Roch Carpentier
Maire

Jodane Courchesne
Directrice générale
Greffière-trésorière